



Invalidité ou inaptitude au travail

Par **chatou**, le **11/09/2008** à **16:19**

nouvelle inscrite je viens de poser ma question mais ne la retrouve pas, j'ai du faire une fausse manoeuvre , donc je me permets de la reposer :rmon mari artisan de 58 ans doit se faire opérer des mains et ne reprendra pas son travail, car après 2 mois de convalescence il aura perdu ses clients. rnil n'aura sa retraite à taux plein qu' à partir de 64 ans. rnPouvez vous me dire quelle est la différence entre invalidité et inaptitude à l'emploi ? A t'on le choix entre les deux statuts quels en sont les avantages et les inconvénients. rnJe précise que notre entreprise est "invendable" et que s'il arrête, nous n'avons droit à rien jusqu'à la retraite, moi même étant conjoint collaborateur bénévole et à la recherche d'un emploi depuis un an et demi. rnMerci d'avance.

Par **chatou**, le **12/09/2008** à **11:46**

bonjour, j'aurais bien voulu avoir votre avis avant mon rendez-vous avec la caisse de vieillesse, pour un avis neutre, merci d'avance.